



# COMMUNE DE MARSENS

---

## Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2016

**Présents :** 62 citoyennes et citoyens  
**Auditeurs :** 1  
**Présidence :** M. David Macheret, syndic  
**Secrétariat :** Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire communale  
**Excusés :** 12 citoyens-nes

---

### Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016 à Vuippens**  
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
  2. **Législature 2016/2021**
    - 2.1 Présentation de l'Exécutif communal
    - 2.2 Election des membres
      - de la commission financière
      - de la commission d'aménagement
      - de la commission des naturalisations
  3. **Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétences en matière foncière avec limite à CHF 20'000.00 par objet**
  4. **Décision relative au mode de convocation des assemblées communales**
  5. **Nomination de l'organe de révision**  
Présentation – rapport de la commission financière - approbation
  6. **Place de jeux école**  
Présentation – demande de crédit – rapport de la commission financière - approbation
  7. **Informations générales**
  8. **Divers**
- 

**M. David Macheret**, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il excuse l'absence de 12 personnes. Il informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

**M. David Macheret** déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 19 du 13 mai 2016, par l'envoi de papillons tous ménages, par insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels.

**M. David Macheret** propose la modification de l'ordre du jour suivante :

Suite aux remarques de la Commission financière, le Conseil communal a décidé de reporter le point 6 relatif à la place de jeux de l'école à l'assemblée de décembre 2016. Il demande s'il y a des remarques concernant la convocation ou la modification de l'ordre du jour de cette assemblée ?

**M. Jacques Schell** demande quelle est la raison de cette modification ?

**M. David Macheret** donne la parole à M. André Brodard, président de la commission financière.

**M. André Brodard** informe, qu'après analyse, la commission financière se devait de donner un préavis négatif à ce projet en raison des corrélations financières et le dossier proposé. La commission a estimé que ce projet devait être mieux développé avant d'être présenté devant l'Assemblée communale. Tenant compte de ce préavis négatif, le Conseil communal a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

**M. David Macheret** soumet au vote de l'Assemblée communale la modification de l'ordre du jour telle que proposée.

**L'Assemblée accepte l'ordre du jour modifié à l'unanimité.**

**M. David Macheret** procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Sébastien Uldry
- M. Jean-Paul Braillard
- M. Hervé Buchs

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016 à Vuippens**

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet [www.marsens.ch](http://www.marsens.ch), il sera publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 62 de l'été 2016.

Question/remarque ?

Comme il n'y a aucune remarque, **M. David Macheret** soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016.

**Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 avril 2016 est accepté par 60 voix et 2 absentions.**

## **2. Législature 2016/2021**

### **2.1. Présentation de l'Exécutif communal**

**M. David Macheret** présente les membres de l'exécutif communal

Mme Myriam Fragnière Vice-syndique	Cimetière - Endiguements – Aménagement du territoire – Agriculture - Forêts - Tourisme
M. Alain Derré	Mars en Tous Sens – Places de jeux – Sports et loisirs - Petite enfance – Energie –Bâtiments
M. Pascal Florio	Informatique et site Internet – Police du feu – AES - Déchets – Environnement – Finances
M. Claude Marchon	BPA sécurité – Constructions

M. Bertrand Michel	Justice et police – Affaires militaires – Protection civile – Protection de la population OrCoC – Routes – Transports publics – Epuration
M. Francis Saucy	Enseignement et formation – Culture – Santé – Affaires sociales
M. David Macheret Syndic	Administration générale – Relation avec la paroisse – Eau potable

## 2.2 Election des membres

### ➤ De la commission financière

**M. David Macheret** rappelle les bases légales, notamment que, conformément à l'article 10 de la loi sur les communes, l'Assemblée communale élit les membres de la commission financière pour la période administrative 2016-2021.

Le nombre de membres de la commission financière est fixé à 5.

**M. David Macheret**, remplaçant M. Pascal Florio responsable des finances, excusé, remercie cette commission pour tout le travail exécuté, principalement les membres démissionnaires, à savoir :

M. André Brodard, vice-président puis président, membre depuis 2006

Mme Isabelle Schouwey, secrétaire, membre depuis 2006

M. Eric Broccard, membre depuis 2011.

**M. David Macheret** présente ensuite les candidats proposés par le Conseil communal.

Il s'agit de :

M. Yves-Alain Roulet – membre depuis 2013, domicilié à Vuippens

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy – membre depuis 2014, domiciliée à Vuippens

M. John-Alexandre Mossu, nouveau membre, domicilié à Marsens

M. Daniel Piller, nouveau membre, domicilié à Marsens

Mme Sabrina Werro – nouveau membre, domiciliée à Marsens

**M. David Macheret** demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle que selon l'art. 19 de la loi sur les communes, l'élection a lieu à main levée ou à bulletin secret si ce mode est admis par 1/5 des membres présents. Le vote par bulletin secret est-il demandé ? Comme ce n'est pas le cas, l'élection se fait par main levée.

### **Les membres de la commission financière sont élus par main levée à l'unanimité.**

L'Assemblée félicite les nouveaux membres de la commission financière par applaudissements.

### ➤ De la commission d'aménagement

Selon l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, la commission d'aménagement est composée de cinq membres au moins, dont la majorité est désignée par l'Assemblée communale.

La commission d'aménagement compte 7 membres dont 3 représentants du Conseil communal, à savoir Mme Myriam Fragnière Dufour, M. Pascal Florio et M. Claude Marchon.

**Mme Myriam Fragnière Dufour**, responsable de l'aménagement, remercie tous les membres pour leur travail important au sein de cette commission. Un merci particulier est adressé au membre démissionnaire, soit M. Jean-François Vienny, membre depuis 2006. Elle présente ensuite les candidats proposés par le Conseil communal.

Il s'agit de :

M. Steve Bitz – membre depuis 2006, domicilié à Marsens

M. Serge Gapany – membre depuis 2011, domicilié à Marsens

M. Pierre-André Kolly – membre depuis 2011, domicilié à Vuippens

M. Norbert Vuarnoz, ancien conseiller communal et nouveau membre, domicilié à Vuippens

**Mme Myriam Fragnière Dufour** demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Elle propose d'élire les membres de la commission d'aménagement par main levée.

**Les membres de la commission d'aménagement sont élus à l'unanimité par main levée.**

L'Assemblée félicite les membres de la commission d'aménagement par applaudissements.

**Mme Myriam Fragnière Dufour** rappelle le rôle du Conseil communal et de la commission d'aménagement selon l'art. 36 de la LATeC qui stipule :

Le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement du territoire. La commission d'aménagement est chargée de formuler des propositions et de donner des préavis.

➤ **De la commission des naturalisations**

Selon les bases légales et, conformément à l'article 34 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, l'Assemblée communale élit les membres de la commission des naturalisations pour la période administrative.

Le nombre de membres de la commission des naturalisations est fixé à 7, tous hors membres du Conseil communal.

**M. Bertrand Michel**, responsable de cette commission, la remercie pour tout le travail exécuté, principalement Mme Gladys Monnier Bächler, membre depuis 2008 et qui a démissionné. Il présente ensuite les candidats proposés par le Conseil communal.

Il s'agit de :

M. Philippe Pasquier – membre depuis 2008, domicilié à Marsens

M. Gérald Chardonnens – membre depuis 2008, domicilié à Marsens

M. Frédéric Grangier – membre depuis 2008, domicilié à Vuippens

Mme Laurence Mossu – membre depuis 2009, domiciliée à Marsens

Mme Corinne Macheret – membre depuis 2011, domiciliée à Marsens

Mme Véronique Chevalley – membre depuis 2011, domiciliée à Marsens

Mme Maria-Elvira Nordmann – nouveau membre, domiciliée à Marsens

**M. Bertrand Michel** demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Il propose d'élire les membres de la commission des naturalisations par main levée.

**Les membres de la commission des naturalisations sont élus à l'unanimité par main levée.**

L'Assemblée félicite les membres de la commission des naturalisations par applaudissements.

**3. Octroi au conseil communal d'une délégation de compétences en matière foncière avec limite à CHF 20'000.00 par objet**

**M. David Macheret** rappelle que, selon l'article 10 de la loi sur les communes, l'Assemblée communale prend les décisions en matière foncière. Comme cela s'est déjà fait dans les législatures précédentes, le Conseil communal souhaite obtenir une délégation de compétence jusqu'à un montant de CHF 20'000 par objet afin de pouvoir liquider directement des affaires de peu d'importance.

**L'Assemblée accepte par 61 oui et 1 opposition la délégation au Conseil communal d'une compétence en matière foncière jusqu'à un montant de CHF 20'000.**

#### **4. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales**

**M. David Macheret** rappelle que, conformément à l'article 12 de la loi sur les communes, l'assemblée communale est convoquée au moins 10 jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

Le Conseil communal propose de maintenir le mode de convocation appliqué jusqu'ici, à savoir l'envoi de circulaire tous ménages en plus de la publication dans la Feuille officielle et l'affichage au pilier public.

Cette proposition est soumise à l'approbation de l'Assemblée communale.

**L'Assemblée accepte à l'unanimité ce mode de convocation.**

#### **5. Nomination de l'organe de révision**

Présentation – rapport de la commission financière - approbation

**M. David Macheret** donne la parole à M. André Brodard, président de la commission financière.

**M. André Brodard** rappelle l'art. 98 de la loi sur les communes qui précise que l'Assemblée communale désigne l'organe de révision sur la proposition de la commission financière. Durant son mandat de 3 ans, la fiduciaire actuelle a donné entière satisfaction, tant au Conseil communal qu'à la commission financière. C'est pourquoi, au nom de la commission financière, il propose à l'Assemblée communale de nommer la fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle organe de révision pour un nouveau mandat de 3 ans comme l'autorise la loi.

**M. David Macheret** explique que selon la loi sur les communes, on peut reconduire le mandat de la fiduciaire. Toutefois, la durée du mandat ne peut excéder 6 ans consécutifs. Il demande s'il y a des questions ou des remarques relatives à cette proposition ?

**M. Philippe Pasquier** demande si des offres ont été demandées ?

**M. André Brodard** répond que des offres ont été demandées il y a trois ans. La fiduciaire Cuennet était la moins onéreuse et c'était la seule fiduciaire à avoir donné des références, avec de l'expérience dans la révision des comptes publics. Dès lors, comme cette fiduciaire a donné entière satisfaction, la commission financière a décidé de proposer à l'assemblée de renouveler son mandat, sans appel d'offres.

**M. David Macheret** remercie la commission financière pour son travail et, comme il n'y a pas d'autre remarque, soumet cette proposition à l'approbation de l'Assemblée communale.

**L'Assemblée communale approuve à l'unanimité la nomination de la Fiduciaire Cuennet Sàrl.**

#### **6. Place de jeux école**

Présentation - demande de crédit – rapport de la commission financière – approbation

Ce point est reporté à l'assemblée de décembre.

#### **7. Informations**

##### **7.1. Modification des horaires d'ouverture du secrétariat communal**

**M. David Macheret** informe que, depuis le début de mai 2016, le bureau communal est ouvert le lundi après-midi de 14h00 à 18h00 au lieu du mardi après-midi.

Les heures d'ouverture sont donc les suivantes :

Lundi	08h00 – 11h45 / 14h00 – 18h00
Mardi	08h00 – 11h45
Mercredi	08h00 – 11h45
Jeudi	08h00 – 11h45 / 14h00 – 17h00
Vendredi	08h00 – 11h45

## 7.2. Remerciements aux conseillers sortants

**M. David Macheret**, syndic, remercie chaleureusement les conseillers sortants, soit :

Mme Belen Clément	5 ans de Conseil communal
Mme Catherine Meys	8 ans de Conseil communal
M. Norbert Vuarnoz	5 ans de Conseil communal

**M. David Macheret** relève le nombre impressionnant de séances et d'heures de travail, soit pour une législature environ 500 heures de vacations, 200 séances de conseil et 1 à 2 autres séances par semaine. On ne pourra jamais dire assez merci pour tout ce temps mis à la disposition de la commune. Au nom du Conseil communal et des citoyens, il adresse aux conseillers sortants ses chaleureux remerciements. Le Conseil communal aura le plaisir de les convier à une soirée pour leur remettre un petit cadeau.

Mme Belen Clément, Mme Catherine Meys et M. Norbert Vuarnoz sont remerciés par l'Assemblée communale par applaudissements.

## 7.3. Nouvelles commissions nommées par le Conseil communal

**M. David Macheret** transmet le nom des membres des commissions nommés par le Conseil communal :

Commission de construction	M. Claude Marchon, conseiller communal M. Charly Oberson, membre M. Eric Monney, membre M. Philippe Morand, nouveau membre  Des remerciements sont adressés à M. Guy Magnin, membre démissionnaire.
Commission du feu	M. Pascal Florio, conseiller communal M. Charly Oberson, commandant du feu M. José Romanens, membre M. Didier Vincent, membre M. Christophe Braillard, nouveau membre  Des remerciements sont adressés à M. Nicolas Chassot, membre démissionnaire.

## 8. Divers

### Nuisances routières à Vuippens

**M. Jean-Paul Bochud** revient sur ce problème évoqué déjà plusieurs fois en assemblée communale et fait part du message suivant :

Le 5 décembre 2013, une pétition a été remise au Conseil communal en demandant une remise sur le métier de la question des nuisances routières de l'autoroute pour l'agglomération de Vuippens.

Après une requête du 25 août 2015 du Conseil communal, l'OFROU (Office fédéral des routes) a répondu par courrier du 14 septembre 2015 qu'il comprenait les soucis des administrés et était conscient des difficultés encourues par la population. Il informait

également qu'un revêtement bitumeux phono-absorbant avait été posé en 2014, considérant le tronçon d'autoroute concerné comme assaini. Selon le cadastre du bruit, il subsiste un petit nombre de dépassements pour lesquels des solutions ponctuelles seront étudiées. L'OFROU se disait être désolé de ne pouvoir accéder à la demande car il n'entre pas dans leurs attributions de procéder à des mesures qui ne pourraient que confirmer des valeurs connues.

Du 13 mai au 13 juin 2016, une procédure d'approbation des plans avec projet définitif de protection contre le bruit est à l'enquête. M. Bochud a constaté, en consultant ce document très étudié et complexe, qu'il n'apparaît pas d'opportunité de mieux protéger Vuippens du bruit et il fait part des réflexions et questions suivantes :

1. La réponse de l'OFROU suite à la pétition de 2013 est manifestement insuffisante, voire laxiste alors que des mesures nettement plus performantes ont été prises ailleurs, à Riaz par exemple.
2. La situation de l'agglomération de Vuippens est péjorée par le tracé de la route cantonale et son plan de charge de plus 5600 véhicules par jour, ainsi que par la présence du passage supérieur sur l'autoroute toujours mal éclairé et avec un trottoir trop étroit.
3. La digue anti-bruit construite avec l'implantation de l'autoroute côté Marsens a nécessité le rapprochement de l'autoroute vers Vuippens accentuant ainsi les nuisances sonores. Où est l'égalité de traitement ? Notons que les bâtiments de l'hôpital que cette digue était censée protéger ne sont plus en fonction.
4. La commune ne peut-elle soutenir avec détermination l'étude et la construction de mesures efficaces ? Force est de constater que dans beaucoup d'autres endroits, les démarches ont été appuyées et des protections construites.
5. Ne serait-il pas possible de mettre sur pied une concertation plus élargie pilotée par la commune ? La Paroisse, la SI les Ormeaux et les particuliers signataires de la pétition en 2013 sont concernés. M. Bochud demande au Conseil communal de remettre la question sur le métier, ultime moment avec l'augmentation de la circulation et pendant que nous parlons d'aménagements routiers, ceci pour le bien et la qualité de vie des citoyens.

**M. David Macheret** prend note du message du M. Bochud. Il informe que le Conseil communal va analyser le dossier actuellement à l'enquête et, si nécessaire faire opposition.

**M. Jean-Paul Bochud** relève que la commune Riaz a souscrit à une étude, la situation de Vuippens nécessite également une étude. De plus, aucune réponse n'a été donnée concernant l'élargissement du trottoir et l'éclairage sur le pont.

#### Délégation aux associations intercommunales

**M. David Macheret** informe que la commune de Marsens est bien représentée dans les associations intercommunales. Il présente le tableau des délégations :

Associations	Comité	Délégation
ACAPE	1	1
AMER	2	4
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Sionge (AIS)	1	1
Association intercommunale de sports en Gruyère (AISG)	1	3
Association Régionale de la Gruyère (ARG)	1	4
Association intercommunale des déchets		1
Association du Sentier du Lac de la Gruyère (ASLG)		1
Association Touristique de la Gruyère (ATG)		3
CO de la Gruyère		3
CO2 – salle de spectacle	1	
Corporation forestière		1
Etablissement médico-social d'Humilimont (EMS)	1	3
Endiguement de la Sionge		1
Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)		3
Société des Intérêts Villageois (SIV)		1
Société de développement	1	1

### PAL

**Mme Myriam Fragnière Dufour** informe que la commune est toujours sans nouvelle du canton concernant le dossier du PAL. Le Conseil communal espère recevoir des nouvelles d'ici la fin de l'été.

**M. Jean-Paul Bochud** demande si le Conseil communal active l'Etat pour faire avancer le dossier.

**Mme Myriam Fragnière Dufour** répond que notre urbaniste, M. Jean-Claude Verdon, a régulièrement des contacts avec l'Etat. Elle rappelle toutefois que nous sommes encore dans le délai initialement prévu d'un an.

### Divers

**M. Firmin Gapany** rappelle que lors de la dernière assemblée, on avait parlé des bâtiments que l'état voulait vendre, notamment du café de Marsens. Il demande où en est ce dossier ?

**M. David Macheret** répond que le Conseil communal avait jusqu'à fin juin pour analyser le dossier et faire une proposition au canton. Nous avons demandé un rendez-vous avec M. Ropraz et celui-ci a été fixé au 12 juillet 2016, première date disponible, afin de discuter de ce dossier.

**M. Serge Gapany** relève que le Conseil communal a donné le permis d'habiter pour l'immeuble Brodard, au Perrevuet. N'ayant pas de place, les locataires parquent leur véhicule sur le trottoir. Bien que la situation soit provisoire, elle est dangereuse.

**M. David Macheret** répond avoir également constaté ce problème et il sera demandé au propriétaire de faire le nécessaire à ce sujet.

**M. Daniel Romanens** demande si la bande herbeuse et le trottoir qui avaient été prévus seront réalisés ?

**Mme Myriam Fragnière Dufour** répond par l'affirmative, le trottoir, la bande herbeuse et la piste cyclable seront réalisés.

**M. Firmin Gapany** demande si le rond-point sera réalisé ?



**M. David Macheret** répond que le projet du rond-point a été abandonné, l'hôpital n'ayant pas souhaité faire la 4<sup>e</sup> branche. Par contre, il sera remplacé par une porte d'entrée et le dossier sera prochainement mis à l'enquête.

**M. Cédric Fragnière** demande si la commune a prévu un élargissement de la route du manège qui servira d'accès à la nouvelle école secondaire ?

**M. David Macheret** répond par la négative, car cette route ne doit pas être utilisée par les véhicules. L'accès officiel à l'école secondaire doit se faire par la route cantonale. Par contre, comme déjà expliqué à la dernière assemblée, on regardera avec la commune de Riaz si un aménagement est prévu pour cette route.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée communale, **M. David Macheret** remercie toutes les personnes présentes pour leur participation active.

Il souhaite, en son nom et au nom du Conseil communal et de son administration, une bonne soirée et invite les participants à partager le traditionnel verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 20h45.

La secrétaire :



H. D'Alessandro

Le président :



D. Macheret